

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 246

7 février 2011

SOMMAIRE

Agence Immobilière PEIFFER-SCHMIT, s.à r.l.	11799	Telesma	11795
Agri-Top Holding S.A.	11800	Temperature Controlled Logistics S.à r.l.	11806
Arbour Ventures S.à r.l.	11800	Terrabel Development S.A.	11795
Caves Vinel S.A.	11799	The Duty Free and Travel Retail Company	11806
CCI Participations SA	11800	The European Acquisition Company 2 S.à r.l.	11795
CCI Participations SA	11803	The European Acquisition Company 3 S.à r.l.	11795
Charcot S.A.	11804	The European Acquisition Company S.à r.l.	11794
Chien Bleu S.A.	11804	Tofebat Lux SA	11799
Cindra Investments S.A.	11803	T.P.E. Luxembourg S.A.	11799
Co-Ver Energy International S.A.	11807	Triple A Consulting	11795
DAC Investments	11804	TTT-Holding S.A.	11796
DFMN Holding S.A.	11805	Tyche S.A.	11796
DFMN Holding S.A.	11806	Tyche S.A.	11796
DFMN Holding S.A.	11805	Vauban Investments	11762
DFMN Holding S.A.	11805	Victoria Beteiligungs- und Finanzgesell- schaft S.à r.l.	11796
Directsearch Luxembourg, Sàrl	11806	Victoria Club Resorts A.G.	11797
D-R Luxembourg Holding 1	11804	Vision h. s.à r.l.	11796
D-R Luxembourg Holding 2	11804	Vitanime Luxembourg S.à r.l.	11797
Eurointervention S.A.	11807	Voosenfruit S.à r.l.	11797
Jafar S.A.	11808	Voosenfruit S.à r.l. et Cie	11797
Non Plus Ultra A.G.	11808	Voosenfruit S.à r.l. et Cie	11797
RREEF	11800	Wara S.A.	11798
Semaphore Invest S.A.	11793	Wara S.A.	11798
Silkhouse S.A.	11793	Winfrank S.à r.l.	11798
Société Financière et Economique S.A. ..	11794	W.J. Holding S.A.	11798
SOLUSA, Société Luxembourgeoise de Spécialités Alimentaires et d'Articles de Bijouterie, société à responsabilité limitée	11794	Xedoc Holding S.A.	11798
Sopaluxe S.A.	11794	X-IT Sàrl	11806
SPI Equity S.A.	11794	Zenta International S.A.	11805
Stafford Capital Holdings S.A.	11793	Zonat S.A.	11799
Stafford Capital Holdings S.A.	11793		
Stelarlux Capital	11793		

Vauban Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.515.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BGL BNP Paribas, a public limited liability company (société anonyme) with registered office at 50, avenue John F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg and registered with the trade and companies register of Luxembourg (register de commerce des sociétés de Luxembourg) under number B 6481;

here represented by Carole Combe, lawyer, with professional residence in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 19, 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form and Name.

2. There exists a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Vauban Investments" (the Company).

3. The Company shall be governed by the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Act) and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the 1915 Act) (provided that in case of conflicts between the 1915 Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by the articles of association of the Company (the Articles).

4. The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

5. Any reference to the shareholders (the Shareholders) in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

6. Art. 2. Registered office.

7. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting).

8. The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

9. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

10. Art. 3. Duration.

11. The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.

12. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

13. Art. 4. Corporate objects.

14. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

15. The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow cash, cash equivalent instruments and/or securities in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equities, bonds, notes, promissory notes, and other debt and/or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit equity, bonds, notes, promissory notes, cash, cash equivalent instruments and other equity and/or debt instruments;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act.

16. Art. 5. Share capital.

17. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

18. The capital must reach one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund pursuant to article 27 of the 2007 Act, and thereafter may not be less than this amount.

19. The initial capital of the Company is thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) founder shares (the Founder Shares) fully paid up shares with no par value.

20. The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a Sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Act (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes (as defined below). Each Subfund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the issuing document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Issuing Document). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

21. Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue different classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Issuing Document, to the extent authorised under the 2007 Act and the 1915 Act, including, without limitation different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the Board may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class
- (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) marketing targets;
- (g) transfer restrictions;
- (h) currency.

(i) A separate Net Asset Value (as defined under article 12) per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

(j) Within a Class of shares, the Board may, from time to time and in its absolute discretion, decide to issue separate series of shares. Each series (if applicable) of shares of each Class shall rank equally in priority and preference with every other series of that Class except that any performance fee (if applicable) payable by the Company shall be allocated to each series of each Class based on the performance of that series of that Class with the result that shares of each series of each Class may have a different Net Asset Value per share. The capital contributions made in respect of each series (if applicable) of each Class shall be maintained in segregated accounts with separate records in the books of the Company. The Board may from time to time, combine two or more series of shares within the same Class, convert shares of one series into another series of the same Class, eliminate any series and create new series in their sole discretion without obtaining the approval of the relevant Shareholders.

(k) The Company may create additional Classes or series whose features may differ from the existing Classes or series and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds, Classes or series, the Issuing Document will be updated, if necessary.

(l) The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Act, the rights of the Shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Subfunds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg civil code.

(m) The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Issuing Document. The Issuing Document shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

(n) For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in Euros (EUR), be converted into EUR. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

(o) The Board may decide to designate one or more specified investments that (i) lack a readily assessable market value, (ii) are hard to value and/or (iii) are illiquid as side pocket investments and to isolate them in a separate Class or Sub-fund as described in the Issuing Document.

22. Art. 6. Shares.

23. The Board shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the Board shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any persons who qualifies as a Prohibited Person as defined in article 11.1 of the Articles.

24. All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of shares evidences the Shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. Global certificates may also be issued at the discretion of the Board.

If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, representation that the transferee is not a Prohibited Person and or by an electronic registration of the bearer shares in a bank account, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share registration in bank account, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the Board, the costs of any such conversion may be charged to the Shareholder requesting it.

Share certificates shall be signed by two directors of the Company. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by an electronic registration of the bearer shares in a bank account. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board.

25. Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

25.1 If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the Shareholder's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the Shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not limited to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

25.2 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis.

25.3 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

25.4 Subject to the provisions of article 10, the transfer of registered shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

25.5 The Board is entitled to issue within a relevant Sub-fund one or more profit shares (parts bénéficiaires) in the widest meaning of the 2007 Act and the 1915 Act, in particular article 37.2 of the 1915 Act. Profit shares have no voting rights. Each profit share provides its holder to a proportional right of ownership on the assets of the relevant Sub-fund including its income and profits, capitalised or distributed. Profit shares issued by a relevant Sub-fund or Class will in principle be entitled to the same financial rights as shares issued within that Sub-fund or Class. The Issuing Document and/or the subscription agreement determines the number and features of the profit shares to be issued within a relevant Sub-fund or Class.

26. Art. 7. Issue of shares.

27. The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

28. Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act (Well-Informed Investors).

29. Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Issuing Document provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Issuing Document);

(b) decide that shares of a particular Sub-fund or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) decides that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class.

(a) Shares will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Issuing Document.

(b) A process determined by the Board and described in the Issuing Document shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

(c) The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

(d) The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for shares.

(e) The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

30. Art. 8. Redemptions of shares.

31. Unless otherwise provided for in the Issuing Document, any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Issuing Document and within the limits provided by law and these Articles.

32. Subject to the provisions of article 12 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Issuing Document, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company.

33. Unless otherwise provided for in the Issuing Document, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

34. A process determined by the Board and described in the Issuing Document shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund.

35. If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Issuing Document, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

36. If, in addition, on a Valuation Day (as defined in article 12) or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

37. The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any Shareholder, subject to such Shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

38. Redeemed shares will be cancelled.

39. All applications for redemption of shares are irrevocable, except -in each case for the duration of the suspension -in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

40. Art. 9. Conversion of shares.

41. Unless otherwise provided for in the Issuing Document, a Shareholder will be able to convert shares of a Sub-fund held in whole or in part into shares of another Sub-fund; conversions from shares of one Class of a relevant Sub-fund into shares of another Class of the same Sub-fund are permitted, except otherwise decided by the Board.

42. The Board may make the conversion of shares dependent upon conditions, as set forth in the Issuing Document.

43. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder followed by an application for the acquisition (subscription) of the shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

44. As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Subfunds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

(c) Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

(d) All applications for the conversion of shares are irrevocable, except -in each case for the duration of the suspension -in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

(e) If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

(f) If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Issuing Document, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

(g) Shares that are converted to shares of another Class will be cancelled.

45. Art. 10. Transfer of shares.

46. The Transfer (as defined in article 11.2(a)) of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund is subject to the provisions of this article 10.

47. No Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if

(a) the Transfer would result in a violation of applicable law or any term or condition of these Articles or of the Issuing Document;

(b) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

and

(c) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Issuing Document);

(ii) the transferor at the same time as the transfer of shares procures the transfer to the transferee of all of its remaining commitment to subscribe for shares or to provide funds to the Company against the issue of shares or otherwise, as the case may be;

(iii) the transferee is not a Prohibited Person as defined in article 11.

(iv) Additional restrictions on transfer may be set out in the Issuing Document in respect of (a) particular Sub-fund(s) in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in the relevant Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on transfer is not complied with.

48. Art. 11. Ownership restrictions.

49. Prohibited Persons

The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;

(b) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law, including article 2 of the 2007 Act; or

(c) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Prohibited Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Prohibited Person.

49.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Prohibited Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person.

(c) If it appears that a Shareholder is a Prohibited Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(d) decline to accept the vote of the Prohibited Person at the General Meeting; and/or

(e) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Prohibited Person; and/or

(f) instruct the Prohibited Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within sixty (60) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in article 10; and/or

(g) compulsorily redeem all shares held by the Prohibited Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board (who is also entitled to reduce or waive the penalty fee), either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Prohibited Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

(h) The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above named powers in good faith.

(i) Founder Shares can only be subscribed and held by the founding Shareholder.

50. Art. 12. Calculation of the net asset value.

51. The Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund have a net asset value (the Net Asset Value) determined in accordance with the Articles. The reference currency of the Company is the EUR.

52. Calculation of the Net Asset Value

(a) The Net Asset Value of each Sub-fund and Class shall be calculated in the reference currency of the Sub-fund or Class, as it is stipulated in the relevant special section in good faith in Luxembourg on each valuation day as stipulated in the relevant special section (the Valuation Day).

(b) A separate portfolio of assets shall be established for each Sub-fund as follows:

(i) the proceeds from the issue of each share (including of each profit share, if any) to be applied in the books of the relevant Sub-fund to the pool of assets established for such Sub-fund and the assets and liabilities and incomes and expenditures attributable thereto are applied to such portfolio subject to the provisions set forth hereafter;

(ii) where any asset is derived from another asset, such asset will be applied in the books of the relevant Sub-fund from which such asset was derived, meaning that on each revaluation of such asset, any increase or diminution in value of such asset will be applied to the relevant portfolio;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability will be allocated to the relevant portfolio;

(iv) where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability will be allocated to all the Sub-funds pro rata to the Sub-fund's respective Net Asset Value;

(v) upon the payment of dividends to the Shareholders in any Sub-fund, the Net Asset Value of such Sub-fund shall be reduced by the gross amount of such dividends.

The liabilities of each Sub-fund shall be segregated on a Sub-fund-by-Sub-fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Sub-fund concerned.

Any assets held in a particular Sub-fund not expressed in the reference currency will be translated into the reference currency at the rate of exchange prevailing in a recognised market on the Business Day (i.e. a day where banks are opened for general business in Luxembourg) immediately preceding the Valuation Day.

The Net Asset Value per share (and profit share, if any) of a specific Class will be determined by dividing the value of the total assets of the Sub-fund which are attributable to such Class less the liabilities of the Sub-fund which are attributable to such Class by the total number of shares (including profit shares, if any) of such Class on the relevant Valuation Day.

For the determination of the Net Asset Value of a Class the rules sub (i) to (v) above shall apply mutatis mutandis. The Net Asset Value per share (and profit share, if any) of each Class in each Sub-fund will be calculated by the administrative agent in the reference currency of that relevant Class and, as the case may be, in other currencies for trading purposes as specified in the relevant special section by applying the relevant market conversion rate prevailing on each Valuation Day.

The Net Asset Value of the different Classes can differ within each Sub-fund as a result of the declaration/payment of dividends, differing fee and cost structure or different hedging strategy for each Class.

52.2 The assets of the Company, in relation to each Sub-fund, shall be deemed to include:

- (a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (b) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (c) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company or contracted for by the Board (provided that the Board may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) of article 12.4 below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (e) all interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (f) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (g) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.
- (i) The value of such assets shall be determined as follows:
 - (j) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received, is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
 - (k) the value of securities listed or dealt in on a regulated market which is recognised, operating regularly and open to the public (a Regulated Market) will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market, which constitutes the main market for such securities, will be determining;
 - (l) in the event that the securities are not listed or dealt in on a Regulated Market or if, in the opinion of the Board, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the Board based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith;
 - (m) units and shares issued by undertakings for collective investments will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, as determined prudently and in good faith by the Board or by the duly appointed agent of the Company;
 - (n) the liquidating value of futures, forward or options contracts will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts will be based upon the last available settlement prices of these contracts on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Board; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable;
 - (o) interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board;
 - (p) all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board;
 - (q) the Board, in its discretion, may permit some other method of valuation including the lower-of-cost-or-market method to be used if it considers that such method is in the best interest of the Company.
 - (r) In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Board is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.
 - (s) If since the time of determination of the Net Asset Value of any Class in a particular Sub-fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-fund are dealt in or quoted, the Board may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the Net Asset Value and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second Net Asset Value.

(t) The Net Asset Value per share (and per profit share, if any) of each Class and the issue and redemption prices per share (and per profit share, if any) of each Sub-fund may be obtained during business hours at the registered office of the Company.

(u) The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(v) all loans, bills and accounts payable;

(w) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(x) all accrued or payable administrative expenses;

(y) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(z) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and

(aa) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

53. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

54. The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares (including profit shares, if any) of any Sub-fund or Class, the issue of the shares (including profit shares, if any) of such Sub-fund or Class to subscribers and the redemption of the shares (or profit shares, if any) of such Subfund or Class from its Shareholders as well as its conversion:

55. during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are prohibited or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company thereon; or

56. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by such Sub-fund would be impracticable; or

57. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the Company; or

58. during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

59. upon the communication of a notice convening a General Meeting for the purpose of resolving the winding-up of the Company, a Sub-fund or Class;

60. in order to establish the exchange parity in the case of a merger, asset contribution, split-off, or any restructuring operation, of, by or in one or more of Subfunds or Classes; or

61. or any other cases when the Board considers by reasoned decision that such a suspension is necessary to safeguard the general interests of the concerned Shareholders.

62. Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption of their shares of such suspension. The determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund, the issue of the shares of any Sub-fund to subscribers and the redemption and conversion of shares by Shareholders may also be suspended in the event of the publication of a notice convening an extraordinary general meeting of Shareholders for the purpose of winding up the Company as from the time of such publication.

63. Art. 14. Management.

64. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by the General Meeting. The director(s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

65. The members of the Board will be nominated by the General Meeting out of a list of candidates proposed by the holder of Founder Shares and out of a list of candidates proposed by the holders of Shares of any other Class. The Board must be composed of at least of three (3) directors whereby at least two (2) directors and at least half of the Board are appointed out of the list proposed by the holder of Founder Shares. For the remaining offices, the General Meeting can nominate directors out of the list proposed by the Shareholders other than the holder of Founder Shares.

66. The relevant candidates of each list must be (i) persons of good repute and (ii) hold a sufficient level of relevant experience in order to act as a director.

67. If the Shareholders other than the holder of Founder Shares (i) waive to submit a list of candidates, (ii) do not submit a list of candidates within a reasonable period of time or (iii) do not propose a sufficient number of candidates, all members of the Board will be elected out of the list proposed by the holder of Founder Shares.

68. Any member of the Board can be removed, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

69. In the event of any vacancy because of death, retirement, resignation of a director or otherwise, the General Meeting shall appoint a new member to fill the vacancy. In matters of urgency the remaining members of the Board may elect, by a majority vote, a person to fill such vacancy until the next meeting of the General Meeting which will proceed to the final election. In any cases, the appointment of a new member of the Board must comply with article 14.2 of these Articles.

70. When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

71. Art. 15. Meetings of the board.

72. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

73. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

74. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

75. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

76. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

77. The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the 1915 Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

78. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

79. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

80. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

81. Art. 16. Minutes of meetings of the board.

82. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

83. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

84. Art. 17. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the 1915 Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

85. Art. 18. Delegation of powers.

86. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

87. The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

88. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

89. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which the below mentioned company or any other company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 20 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

90. The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

91. Art. 19. Binding signatures.

92. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

93. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the article 18.1 above.

94. Art. 20. Investment policy.

95. The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Issuing Document, in compliance with applicable laws and regulations.

96. The Board shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-fund's assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and

(b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

(c) The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Issuing Document, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCIs and/or their Sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

(d) The Board may establish committees or advisory boards within each Sub-fund and determine the functions of such committees or advisory boards including recommendations and advices in relation to the management and affairs of the Company in respect of the relevant Sub-fund. The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees or advisory boards shall be as set forth in the Issuing Document.

97. Art. 21. Conflict of interests.

98. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

99. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

100. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual general meeting of shareholders (the General Meeting). The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction

involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

101. The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

102. Art. 22. Indemnification.

103. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

104. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

105. Art. 23. Powers of the general meeting of the company.

106. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

106.1 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

107. Art. 24. Annual general meeting of the shareholders – Other meetings.

108. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next precedent which is a Business Day.

109. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

110. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

111. Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

112. Art. 25. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

113. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

114. The Board, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

115. If all the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

116. Each share is entitled to one vote. Profit shares do not entitle to vote.

117. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

118. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous

meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

119. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

120. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

121. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

122. The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

123. Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

124. The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

125. However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

126. Art. 26. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

127. The Shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

128. In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

129. The provisions of article 25 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

130. Art. 27. Auditors.

131. The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

132. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

133. Art. 28. Liquidation or Merger of sub-funds or classes of shares.

134. In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class at the Net Asset Value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

135. Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund or Class.

136. In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 28, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

137. Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Luxembourg Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

138. All redeemed shares will be cancelled.

139. Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment

organised under the provisions of the 2007 Act or the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investments, as amended, or to another Sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one (1) month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

140. Notwithstanding the powers conferred to the Board by the article 28.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Subfund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such General Meeting.

141. Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Subfund to another undertaking for collective investment referred to in article 28.6 or to another Sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

142. Art. 29. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

143. Art. 30. Annual accounts.

144. Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Act.

145. At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

146. At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

147. Art. 31. Application of income.

148. The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Issuing Document, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

149. For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

150. Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

151. Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

152. The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

153. Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-fund.

154. No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

155. Art. 32. Custodian.

156. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Act (the Custodian) who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

157. In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

158. Art. 33. Winding up.

159. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

160. If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

161. The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

162. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

163. In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

164. If required or upon the decision of the Board, the decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two (2) newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

165. The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

166. Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

167. Art. 34. Applicable law.

168. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Act and the 1915 Act in accordance with article 1.2.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to three hundred and ten (310) Founder Shares and represented by thirty one thousand Euro (EUR 31,000) representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

(1) the number of directors is set at three (3);

(2) the following persons are appointed as directors:

- Carlo Friob, born on 1 December 1967 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with professional domicile in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Noël Didier, born on 1 August 1953 in Bastogne (Belgium) with professional domicile in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Patrice Crochet, born on 23 August 1953 in Aix-en-Provence (France) with professional domicile in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

(3) that there be appointed PricewaterhouseCoopers, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, as external auditor of the Company; and

(4) that the address of the registered office of the Company is at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by its surname, names, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

BGL BNP Paribas, une société anonyme, ayant son siège social au 50, avenue John F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, constituée en vertu du droit luxembourgeois et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6481;

ici représentée par Carole Combe, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 janvier 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

2. Il est établi une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Vauban Investments" (la Société).

3. La Société est soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra), ainsi qu'aux présents Statuts.

4. La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

5. Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

6. Art. 2. Siège social.

7. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

8. Le Conseil d'Administration peut créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

9. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

10. Art. 3. Durée de la société.

11. La Société est établie pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

12. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

13. Art. 4. Objet social.

14. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

15. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent, des liquidités et/ou des valeurs mobilières sous toute forme et obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'actions, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance et/ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer du capital, des obligations, des billets à ordre, de l'argent, d'autres instruments de caisse et autres instruments de créance et/ou titres participatifs;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

16. Art. 5. Capital social.

17. Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

18. Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000 EUR) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé conformément à l'article 27 de la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

19. Le capital initial de la Société s'élève à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de fondateur (les Actions de Fondateur) entièrement libérées sans valeur nominale.

20. La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distincts qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories (telle que définie ci-dessous). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Document d'Emission). Chaque Compartiment peut avoir ses propres financement, Catégories, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

21. Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment décider d'émettre différentes catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Document d'Emission, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation, différent(e)s:

(a) types d'investisseurs visés;

(b) structures de frais et de dépenses;

(c) procédures de souscription et/ou rachat;

(d) investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;

(e) droits et politique de distribution, et le Conseil d'Administration peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous la forme de "carried interest" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;

(f) cibles de commercialisation;

(g) restrictions de transfert;

(h) devises de référence.

(i) Une Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie à l'article 12) par action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

(j) À l'intérieur d'une Catégorie, le Conseil d'Administration peut périodiquement à son entière discrétion, décider d'émettre des séries d'actions distinctes. Chaque série (le cas échéant) d'actions de chaque Catégorie aura un rang de priorité et de préférence équivalent à toute autre série de cette Catégorie. Cependant, toute commission de performance (le cas échéant) payable par la Société sera allouée à chaque série de chaque Catégorie sur la base de la performance de la série de cette Catégorie de telle sorte que les actions de chaque série de chaque Catégorie peuvent présenter une Valeur Nette d'Inventaire par Action différente. Les apports effectués pour le compte de chaque série (le cas échéant) de chaque Catégorie seront maintenus sur des comptes séparés par écritures séparées dans les états financiers de la Société. Le Conseil d'Administration peut, périodiquement, fusionner deux ou plusieurs séries d'actions dans une même Catégorie, convertir des actions d'une série en actions d'une autre série d'une même Catégorie, éliminer toute série et créer de nouvelles séries à son entière discrétion sans l'approbation préalable des Actionnaires concernés.

(k) La Société peut créer des Catégories ou séries additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories ou séries existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de

ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments, Catégories ou séries, le Document d'Emission sera mis à jour, si nécessaire.

(l) La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

(m) Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Document d'Emission. Le Document d'Emission indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

(n) En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en Euros (EUR) s'ils ne sont pas déjà libellés en EUR. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

(o) Le Conseil d'Administration peut décider de former des side pockets en isolant un ou plusieurs investissements spécifiques (i) dont la disponibilité d'une valeur de marché fait défaut, (ii) qui sont devenus difficiles à évaluer et/ou (iii) qui sont devenus illiquides dans des Classes ou Compartiments séparés tels que décrits dans le Document d'Emission.

22. Art. 6. Actions.

23. Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils seront libellés de la façon déterminée par le Conseil d'Administration et porteront la mention qu'ils ne peuvent être cédés à une personne qualifiée comme Personne Non-Eligible dans le sens de l'article 11.1 des présents Statuts.

24. Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription du nom de l'Actionnaire sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'Actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire. Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, émettre des certificats globaux.

En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, indiquant que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible et par une inscription électronique des actions au porteur dans le compte bancaire concerné, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation de l'inscription au compte des actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'Actionnaire par décision du Conseil d'Administration.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs de la Société. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par un enregistrement électronique des actions au porteur sur un compte bancaire. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

25. Tout Actionnaire autorisé à recevoir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer

l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

26. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'émission de certificats d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre à la charge de l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation du certificat original.

27. La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote, mais donnent le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée.

28. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

29. Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions nominatives peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

30. Le Conseil d'Administration peut émettre dans un Compartiment concerné une ou plusieurs parts bénéficiaires dans le sens le plus large de la Loi de 2007 et de la Loi de 1915, en particulier l'article 37.2 de la Loi de 1915. Les parts bénéficiaires ne portent pas de droit de vote. Chaque part bénéficiaire octroie au détenteur un droit proportionnel de propriété sur les actifs du Compartiment concerné y compris les revenus et bénéfices, capitalisés ou distribués. Les parts bénéficiaires émises par un Compartiment ou une Catégorie auront en principe les mêmes droits financiers que les parts émises dans ce Compartiment ou cette Catégorie. Le Document d'Emission et/ou les contrats de souscription déterminent le nombre et les caractéristiques des parts bénéficiaires à émettre dans le Compartiment ou la Catégorie concernés.

31. Art. 7. Emission d'actions.

32. Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

33. Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

34. Toutes conditions auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Document d'Emission étant entendu que le Conseil d'Administration peut sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Document d'Emission);

(b) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié;

(c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, mais sans limitation, la signature de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégories, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou plusieurs dates de négociation, de souscription ou d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment ou la Catégorie concernée.

(g) Les actions d'un Compartiment seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Document d'Emission.

(h) Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Document d'Emission régira la chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment dans la Société.

(i) Le Conseil d'Administration peut octroyer à des membres du Conseil d'Administration, à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés le pouvoir d'accepter des demandes ou engagements de souscription, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions.

(j) La Société peut à son entière discrétion accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des actions.

(k) La Société peut émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des actions de cette manière.

35. Art. 8. Rachat des actions.

36. Sous réserve de dispositions contraires du Document d'Emission, tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

37. Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et indiquée dans le Document d'Emission, pour autant que tout certificat d'action émis et tout autre document de transfert aient été reçus par la Société.

38. Sous réserve de dispositions contraires du Document d'Emission, le prix de rachat par action pour les actions d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée des frais ou commissions de rachat, le cas échéant. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

39. Un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission régira la chronologie du rachat d'actions au sein d'un Compartiment.

40. Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

41. Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Evaluation tel que défini à l'article 12 ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration applicable à une Catégorie, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement le Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

42. La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire in specie, sous réserve de l'accord de cet Actionnaire, en allouant à cet Actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport avec à la ou les Catégories concernée(s) équivalents à la valeur des actions à racheter (calculée conformément à l'article 12) au Jour d'Evaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

43. Toutes les actions rachetées seront annulées.

44. Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf – dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension – conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

45. Art. 9. Conversion des actions.

46. Sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission, un Actionnaire pourra convertir tout ou partie des actions qu'il détient en actions d'un autre Compartiment; les conversions d'actions d'une Catégorie d'un Compartiment concerné en actions d'une autre Catégorie du même Compartiment sont autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

47. Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Document d'Emission.

48. Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire suivie d'une demande d'acquisition (souscription) des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action des Catégories concernées; des frais ou commissions de conversion pourront être demandés. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

49. En règle générale, la composante de rachat et la composante de souscription de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

50. soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

51. soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément aux règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

52. Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir ont été rachetées.

53. Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf – dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension – conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à acquérir est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante d'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

53.1 Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration concernant les actions d'une Catégorie, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière jugée nécessaire par le Conseil d'Administration et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

53.2 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment -si les droits prévus à cet article sont effectivement applicables -par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

53.3 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

54. Art. 10. Transfert d'actions.

55. Le Transfert (tel que défini à l'article 11.2(a)) de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans tout Compartiment est soumis aux dispositions du présent article 10.

56. Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si

(a) ce Transfert résulterait en une violation de la législation applicable ou des termes et conditions des présents Statuts ou du Document d'Emission;

(b) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940, telle que modifiée;

et

(c) tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire s'engage à observer et à agir conformément aux obligations du cédant envers la Société conformément aux termes de la convention de souscription, à l'engagement ou à toute autre convention décrivant les termes de la participation, du cédant dans la Société (incluant, pour éviter tout doute, les dispositions du Document d'Emission);

(ii) le cédant réalise concomitamment au transfert des actions au cessionnaire le transfert de tous les engagements restants de souscrire à des actions et/ou à fournir des fonds à la Société contre l'émission d'actions ou autrement, le cas échéant;

(iii) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non-Eligible, telle que définie à l'article

11.

(iv) Des restrictions supplémentaires concernant le Transfert peuvent être décrites dans le Document d'Emission en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s) auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles ne sont pas respectées.

57. Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions.

58. Personnes Non-Eligibles

La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale,

59. si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;

60. s'il peut en résulter une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère, incluant l'article 2 de la Loi de 2007; ou

61. si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.

62. A de telles fins, la Société peut:

63. refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer toutes vente, cession, transfert, échange, mise en gage, dépôt ou autre mise en garantie ou sûreté (Transfert) d'actions, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert entraînerait qu'une Personne Non-Eligible devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces actions; et

64. à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui tente de faire enregistrer un transfert d'actions, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

65. S'il apparaît qu'un Actionnaire est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation avec les actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée dans les soixante (60) jours calendaires à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité, soumise à l'entière discrétion du Conseil d'Administration (qui est également autorisé à réduire ou à renoncer à cette pénalité), et égale soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

(e) L'exercice des pouvoirs susmentionnés de la Société par celle-ci, conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

(f) Les Actions de Fondateur peuvent seulement être souscrites et détenues par l'Actionnaire fondateur.

66. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

67. La Société, ainsi que chaque Compartiment et Catégorie d'un Compartiment ont une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire) déterminée conformément aux présents Statuts. La devise de référence de la Société est l'Euro.

68. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et Catégorie sera calculée dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie comme stipulé dans la section spéciale pertinente du Document d'Emission, de bonne foi au Luxembourg à chaque jour d'évaluation stipulé dans la section spéciale pertinente du Document d'Emission (le Jour d'Evaluation).

(b) Un portefeuille distinct d'actifs sera établi pour chaque Compartiment de la manière suivante:

(i) le produit de l'émission de chaque action (y compris parts bénéficiaires, le cas échéant) est inscrit dans les livres du Compartiment concerné comme étant alloué à la masse des actifs établie pour ce Compartiment et les avoirs et obligations, ainsi que les revenus et dépenses y attribuables sont alloués à ce portefeuille selon les dispositions décrites ci-après;

(ii) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres du Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, ce qui implique qu'à chaque nouvelle évaluation de cet avoir, toute augmentation ou diminution de la valeur de cet avoir sera attribuée au même portefeuille;

(iii) lorsque la Société supporte un engagement ou une obligation qui est attribuable à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué à ce portefeuille;

(iv) au cas où un avoir, engagement, ou une obligation de la Société ne peut être attribué à un portefeuille en particulier, cet avoir, engagement ou obligation sera attribué à tous les Compartiments au prorata de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire respectives;

(v) en cas de distribution de dividendes aux Actionnaires d'un Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire de celui-ci sera réduite du montant brut de ces dividendes.

Les obligations de chaque Compartiment seront ségréguées de Compartiment à Compartiment et les créanciers n'auront de recours que contre les actifs du Compartiment concerné.

Tous les avoirs détenus par un Compartiment qui ne sont pas libellés dans la devise de référence seront traduits dans la devise de référence au taux de change prévalent sur un marché reconnu au Jour Ouvrable (c'est-à-dire un jour où les banques sont ouvertes pour les opérations courantes à Luxembourg) précédant immédiatement le Jour d'Évaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par action (et part bénéficiaire, le cas échéant) d'une Catégorie spécifique sera déterminée en divisant la valeur totale des avoirs du Compartiment attribuable à cette Catégorie diminué du montant des obligations du Compartiment attribuables à cette Catégorie par le nombre total d'actions (et parts bénéficiaires, le cas échéant) de cette Catégorie en circulation au Jour d'Évaluation concerné.

Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie, les règles (i) à (v) s'appliquent mutatis mutandis. La Valeur Nette d'Inventaire par action (et part bénéficiaire, le cas échéant) de chaque Catégorie dans un Compartiment sera calculée par l'agent administratif dans la devise de référence de la Catégorie concernée et, le cas échéant, dans d'autres devises pour des raisons de négoce telles que spécifiées dans la section spéciale appropriée du Document d'Emission en appliquant le taux de conversion sur un marché approprié prévalant en ce Jour d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire des différentes Catégories peut différer au sein de chaque Compartiment par suite de décisions relatives aux annonces et aux paiements de dividendes, de structures de coûts et de frais ou commissions divergentes ou de stratégies de couverture différentes pour chaque Catégorie.

68.2 Les avoirs de la Société en relation avec un Compartiment sont réputées comprendre:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais non délivrés);

(c) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par le Conseil d'Administration (étant entendu que le Conseil d'Administration peut procéder à des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec l'article 12.4(a), en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit et/ou procédés similaires);

(d) tous les dividendes, en espèces ou en nature, et les distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(e) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ces frais non pas été amortis;

(g) la valeur de liquidation de tous les contrats "forwards" et de toutes les options de rachat ou de vente sur lesquelles la Société détient une position ouverte;

(h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

(i) La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(j) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué ou reçu en totalité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(k) la valeur des titres cotés et négociés sur un marché réglementé reconnu, fonctionnant de manière régulière et ouvert au public (un Marché Réglementé), sur une bourse ou sur tout autre marché réglementé, est basé sur le dernier prix disponible sur ces marchés. Si un titre est coté et négocié sur plusieurs marchés, le prix de clôture du marché qui est le marché principal pour ce titre sera déterminant;

(l) dans le cas où les titres ne sont pas cotés ou négociés sur un Marché Réglementé, sur une bourse ou sur tout autre marché réglementé ou, si, de l'avis du Conseil d'Administration, le dernier prix disponible sur le marché ne reflète pas réellement la juste valeur des titres concernés, la valeur de ces titres sera déterminée par le Conseil d'Administration en se basant sur leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi;

(m) les parts ou actions émises par des organismes de placement collectifs seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de ces actifs, à un prix déterminé de manière prudente et de bonne foi par le Conseil d'Administration ou par un agent dument nommé de la Société;

(n) la valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options indiquera leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de manière cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options sera basée sur les derniers prix de règlement disponible de ces contrats sur les Marchés Réglementés, bourses ou autres marchés réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou d'options particuliers sont négociés par le Conseil d'Administration; toutefois si l'opération à terme, le contrat à terme ou d'option ne peut être liquidé au jour où les avoirs nets sont calculés, la base de calcul de la valeur liquidative de ce contrat ou de cette opération sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et équitable;

(o) les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêts seront évalués à leur valeur marchande établie par référence aux taux et variations de taux d'intérêts applicables. Les contrats d'échange (swaps) sur indices ou sur instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou à l'instrument financier concerné. L'évaluation du contrat d'échange (swap) sur indice ou sur instrument financier sera basée sur la valeur de marché de cette transaction établie de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration;

(p) tous les autres valeurs mobilières et avoirs seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration;

(q) le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluations y compris la moindre valeur du coût d'acquisition et de la valeur de marché s'il considère que cette méthode est dans l'intérêt de la Société.

(r) Si des circonstances extraordinaires rendent une évaluation de la manière décrite ci-dessus impossible ou inadéquate, le Conseil d'Administration est autorisé à appliquer, avec prudence et bonne foi, d'autres règles afin de permettre une évaluation juste des actifs de la Société.

(s) Si, depuis le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie d'un Compartiment déterminé, des changements importants se sont produits influant sur la cotation sur les marchés boursiers sur lesquels une portion conséquente des investissements de la Société sont cotés ou négociés, le Conseil d'Administration peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler le premier calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et procéder à un deuxième calcul. Toutes les souscriptions, tous les rachats et toutes les demandes de conversion reçus ce jour seront traités sur la base de la deuxième Valeur Nette d'Inventaire calculée.

(t) La Valeur Nette d'Inventaire par action (et par parts bénéficiaire, le cas échéant) de chaque Catégorie, ainsi que les prix d'émission et de rachat par action (et par parts bénéficiaire, le cas échéant) peuvent être obtenus durant les heures de bureaux au siège social de la Société.

(u) Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(v) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(w) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

(x) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;

(y) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou de propriété;

(z) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(aa) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

69. Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

70. La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions (y compris les parts bénéficiaires, le cas échéant) d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'actions (y compris les parts bénéficiaires, le cas échéant) de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie à ses Actionnaires, ainsi que la conversion (y compris les parts bénéficiaires, le cas échéant) des actions des Catégorie dans un Compartiment:

71. pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses ou des autres marchés sur lesquels une partie conséquente des investissements de la Société sont cotés ou négociés est fermé pour une raison autre que les

congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont interdites ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société; ou

72. lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il serait impossible de disposer de, ou d'évaluer des, actifs de la Société; ou

73. en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour calculer le prix ou la valeur de tout investissement de la Société ou le prix ou la valeur actuelle sur une bourse ou un autre marché des actifs de la Société; ou

74. pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions, ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

75. sur publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires dans le but de décider de la liquidation de la Société, d'un Compartiment ou d'une Catégorie;

76. afin d'établir la parité de change en cas de fusion, d'apport partiel d'actifs, de scission ou de toute opération de restructuration, de, par, ou dans un ou plusieurs des Compartiments de la Société; ou

77. dans tout autre cas que le Conseil d'Administration considère par une décision motivée qu'une telle suspension est nécessaire afin de sauvegarder les intérêts généraux des Actionnaires concernés.

78. Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat de leurs actions. Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment, l'émission d'actions d'un Compartiment à des souscripteurs, ainsi que le rachat et la conversion des actions par des Actionnaires peuvent aussi être suspendus par suite de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires ayant pour objectif de mettre la société en liquidation.

79. Art. 14. Gestion.

80. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

81. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale parmi une liste de candidats proposée, par les détenteurs d'Actions de toute Catégorie. Le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins trois (3) administrateurs parmi lesquels au moins deux (2) administrateurs et au moins la moitié du Conseil d'Administration sont nommés parmi la liste proposée par le détenteur des Actions de Fondateur. Pour les mandats restants, l'Assemblée Générale peut nommer des administrateurs parmi la liste proposée par les Actionnaires autres que le détenteur d'Actions de Fondateur.

82. Les candidats concernés de chaque liste doivent être (i) des personnes de bonne réputation et (ii) détenir un niveau suffisant d'expérience pertinente pour agir en tant qu'administrateur.

83. Si les Actionnaires autres que le détenteur d'Actions de Fondateur (i) renoncent à soumettre une liste de candidats, (ii) ne soumettent pas une liste de candidats dans une période de temps raisonnable ou (iii) ne proposent pas un nombre suffisant de candidats, tous les membres du Conseil d'Administration seront élus parmi la liste proposée par le détenteur des Actions de Fondateur.

84. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

85. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour décès, retraite, démission ou autre, l'Assemblée Générale pourra élire un nouvel administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection finale. Dans tous les cas, la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration doit respecter l'article 14.2 des présents Statuts.

86. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

87. Art. 15. Réunion du conseil d'administration.

88. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

89. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la notice de convocation.

90. Une notice de convocation pour chaque réunion du Conseil d'Administration est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans la notice de convocation du Conseil d'Administration.

91. La réunion peut être valablement tenue sans convocation écrite préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est requise pour une réunion se tenant aux lieux et heures indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

92. Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

93. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

94. En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.

95. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

96. Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide en droit luxembourgeois, par chaque administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

97. Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

98. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

99. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

100. Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

101. Art. 18. Délégation de pouvoirs.

102. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

103. Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

104. Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

105. La Société peut conclure avec toute Société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) la société mentionnée ci-après ou toute autre société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 20. De plus, cette société peut, quotidiennement et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, acheter et vendre des valeurs mobilières et gérer le portefeuille de la Société. La (les) convention(s) de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation des ce(s) contrat(s) peuvent être conclu(s) pour une durée indéterminée.

106. Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou privées.

107. Art. 19. Pouvoir de signature.

108. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

109. De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 18.1 ci-dessus.

110. Art. 20. Politiques d'investissement.

111. Le Conseil d'Administration a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions tels que définis par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables.

112. Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et aux actifs des Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle (ou un Compartiment) pourra acquérir.

(c) Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Document d'Emission, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérées sur une base ségréguée ou en commun.

(d) Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités ou des organes de conseil dans chaque Compartiment et déterminer les fonctions de ces comités ou organes de conseil y compris les recommandations et conseils en relation avec la gestion et les affaires de la Société en ce qui concerne le Compartiment concerné. Les règles de composition, de fonctions, les devoirs, la rémunération de ces comités ou organes de conseil seront décrits dans le Document d'Emission.

113. Art. 21. Conflits d'intérêts.

114. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou annulé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

115. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des questions en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

116. Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale (l'Assemblée Générale). Le terme «intérêt contraire», tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclura pas une relation avec, ou sans, intérêt relatif à une question, une proposition ou une transaction impliquant le Gestionnaire, le dépositaire ou toute autre personne, société ou entité telle que déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

117. Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

118. Art. 22. Indemnisation.

119. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou pour faute.

120. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

121. Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale de la société.

122. Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

123. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

124. Art. 24. Assemblée générale annuelle des actionnaires – Autres assemblées générales.

125. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 11h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable qui précède ce jour.

126. L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

127. Les autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

128. Tout Actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

129. Art. 25. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

130. Les délais de convocation et quorum prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en n'est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

131. Le Conseil d'Administration et les réviseurs d'entreprises agréés ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux Administrateurs agissant conjointement peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital l'en requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

132. Si toutes les actions de la Société sont nominatives, les avis de convocations seront adressés uniquement par lettres recommandées.

133. Chaque action donne droit à un vote. Les parts bénéficiaires ne confèrent pas de droit de vote.

134. Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

135. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

136. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés que du consentement unanime des Actionnaires et obligataires.

137. Chaque Actionnaire peut prendre part à toutes les Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

138. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

139. Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé

dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

140. Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

141. Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

142. Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour à utiliser devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

143. Art. 26. Assemblées générales des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions.

144. Les Actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.

145. De plus, les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.

146. Les dispositions de l'article 25 s'appliquent à ces Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

147. Art. 27. Réviseur d'entreprises agréé.

148. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

149. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

150. Art. 28. Liquidation ou Fusion de compartiments ou Catégories d'actions.

151. Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concerné à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation calculés au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet). La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

151.1 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment ou de la Catégorie concerné.

151.2 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition des Administrateurs, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon l'article 28, qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votants.

151.3 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués lors de la mise en oeuvre de la liquidation ou de la fusion seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour le compte des personnes y ayant droit.

151.4 Les actions rachetées seront annulées.

151.5 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un (1) mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

151.6 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 28.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas

d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette Assemblée Générale.

151.7 En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à Compartiments à une autre organisme de placement collectif en référence à l'article 28.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

152. Art. 29. Année comptable. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

153. Art. 30. Comptes annuels.

154. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

155. Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de pertes et profits, avec son rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises agréé indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

156. Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises agréé externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

157. Art. 31. Affectation des bénéfices.

158. L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Document d'Emission, la manière dont les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

159. Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

160. Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires.

161. Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration.

162. Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

163. Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq (5) ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

164. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

165. Art. 32. Dépositaire.

166. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

167. Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

168. Art. 33. Liquidation.

169. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

170. Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

171. La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.

172. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

173. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

174. Si requis ou décidé par le Conseil d'Administration, la décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux (2) journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

175. Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

176. Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

177. Art. 34. Loi applicable.

178. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi de 1915 conformément à l'article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit trois cent dix (310) Actions de Fondateur et représentant trente et un mille Euros (31.000 EUR) correspondant à la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont évalués approximativement à EUR 3.000.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
 - Carlo Friob, né le 1 décembre 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et ayant résidence professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - Noël Didier, né le 1 août 1953 à Bastogne (Belgique) et ayant résidence professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - Patrice Crochet, né le 23 août 1952 à Aix-en-Provence (France) et ayant résidence professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
3. PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société; et
4. le siège social de la société est établi au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et lieu de résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé C. Combe, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3772. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016638/1764.

(110019470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Stafford Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175665/10.

(100203046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Stafford Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175666/10.

(100203047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Stelarlux Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010175667/12.

(100202768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Semaphore Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 141.746.

comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010175675/11.

(100202967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Silkhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SILKHOUSE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010175676/12.

(100203155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Société Financière et Economique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.600.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175677/9.

(100202974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

SOLUSA, Société Luxembourgeoise de Spécialités Alimentaires et d'Articles de Bijouterie, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 30A, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 19.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175679/11.

(100202394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Sopaluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 139.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175680/10.

(100202950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

SPI Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.524.

Les comptes de dissolution au 15 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175683/11.

(100203109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

The European Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.487.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175693/10.

(100203113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

The European Acquisition Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.990.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175694/10.

(100203111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

The European Acquisition Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.704.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175695/10.

(100203112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Telesma, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 22.323.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010175701/11.

(100202968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Terrabel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 75.211.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175702/10.

(100203261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Triple A Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegassel.

R.C.S. Luxembourg B 61.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2010175705/10.

(100203274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

TTT-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.931.

Les comptes de dissolution au 15 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175706/11.

(100203110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Tyche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 118.110.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175707/9.

(100203024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Tyche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 118.110.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175708/9.

(100203218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Vision h. s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 141.037.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010175713/12.

(100203044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Victoria Beteiligungs- und Finanzgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 88.708.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2010175717/12.

(100202978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Victoria Club Resorts A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 103.371.

Die Bilanz am 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Dezember 2010.

FUER DEN VERWALTUNGSRAT

Unterschrift

Référence de publication: 2010175718/12.

(100202979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Vitanime Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 10, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 109.953.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 30 décembre 2010.

Pour VITANIME Luxembourg SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010175721/13.

(100203036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 5.936.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010175722/12.

(100202411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Voosenfruit S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 20.486.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010175723/12.

(100202412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Voosenfruit S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 20.486.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010175724/12.

(100202413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

W.J. Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.330.

Le bilan de clôture de la liquidation au 13 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175725/10.

(100202970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Wara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175729/10.

(100202386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Wara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175730/10.

(100202387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Winfrank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175733/9.

(100202514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Xedoc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.481.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010175737/12.

(100203090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Zonat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.480.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010175740/12.

(100203091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Tofebat Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.322.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000005/10.

(100200105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Caves Vinel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 12, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 102.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000006/10.

(100201159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

T.P.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 105.206.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000009/10.

(100201086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Agence Immobilière PEIFFER-SCHMIT, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 23, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000011/13.

(100202093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Arbour Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011000012/13.

(100202043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Agri-Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 63.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000014/9.

(100202109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

CCI Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 52.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000027/13.

(100201944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.790.

Im Jahre zweitausendelf,
am sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

findet eine außerordentliche Generalversammlung (die „Versammlung“) der Aktionäre der „RREEF“, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 118.790, (die „Gesellschaft“) statt.

Die Investmentgesellschaft RREEF wurde, gemäß notarieller Urkunde am 28. August 2006 gegründet. Die Satzung der Gesellschaft wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1685 am 8. September 2006 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 25. Oktober 2007, gemäß einer notariellen Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2947 am 19. Dezember 2007, abgeändert.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Marco HIRTH, geschäftsansässig 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Gabriele HELLINGER-CLARK, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Matthias KÜHN, geschäftsansässig in Luxemburg,

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

I. Die Inhaber von Namensanteilen am 17. Januar 2011 per Einschreibebrief eingeladen wurden. Die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 27. Dezember 2010 und 11. Januar 2011 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, und in den Tageszeitungen „Tageblatt“ und „Luxemburger Wort“ veröffentlicht wurde.

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschluss über die Verschmelzung des Teilfonds RREEF Global Real Estate Income Securities auf den DWS Invest RREEF gemäß und in Übereinstimmung mit Artikel 15 des Allgemeinen Teils des Verkaufsprospektes mit Wirkung zum 28. Januar 2010. Da der Teilfonds RREEF Global Real Estate Income Securities der einzige, in der SICAV verbliebene Teilfonds ist, wird die Versammlung auch gleichsam über die Auflösung der Gesellschaft beschließen. Die Anteilsklassen des Teilfonds RREEF Global Real Estate Income Securities werden auf den Teilfonds DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities wie folgt verschmolzen:

Anteilsklasse des RREEF Global Real Estate Income Securities	Anteilsklasse des Teilfonds DWS Invest RREEF Global real Estate Securities
IC(USD)H	LDH
IQ(USD)H	E1Q
LC(SGD)H	LDH
LC(USD)H	LDH
LQ(USD)H	LDH

Der detaillierte Fusionsplan steht auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung und wurde am 23. November 2010 im Mémorial veröffentlicht.

2. Verschiedenes.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen. Diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenständlicher Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den dreihundertachtundsechzigtausendachtundhundertsebenunddreißig (368.837) sich im Umlauf befindenden Aktien, vierundzwanzigtausend vierhundertsechsfünfundzig (24.456) Aktien anlässlich dieser Generalversammlung vertreten sind.

V. Da eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 27. Dezember 2010 einberufen worden war, welche jedoch das notwendige Anwesenheitsquorum nicht erreicht hatte, kann die heutige Generalversammlung über die Tagesordnung befinden gleich wie viele Aktien auf der Generalversammlung vertreten sind.

VI. Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verschmelzung des Teilfonds RREEF Global Real Estate Income Securities auf den DWS Invest RREEF gemäß und in Übereinstimmung mit Artikel 15 des Allgemeinen Teils des Verkaufsprospektes mit Wirkung zum 28. Januar 2010 und somit über die sofortige Auflösung der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt ferner, dass die Anteilsklassen des Teilfonds RREEF Global Real Estate Income Securities auf den Teilfonds DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities wie folgt verschmolzen werden:

Anteilsklasse des RREEF Global Real Estate Income Securities	Anteilsklasse des Teilfonds DWS Invest RREEF Global real Estate Securities
IC(USD)H	LDH
IQ(USD)H	E1Q
LC(SGD)H	LDH
LC(USD)H	LDH
LQ(USD)H	LDH

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 2 "Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung hiermit erschöpft ist und schließt die Versammlung um 11.15 Uhr.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache mächtig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in deutscher Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Englische Übersetzung des Vorstehenden Textes:

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-sixth day of the month of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary meeting (the "Meeting") of the shareholders of "RREEF", a "société d'investissement à capital variable" established and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered in the Commercial Register number B 118.790 (the "Company").

The Company was incorporated by notarial deed on August 28th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1685 on September 8th, 2006. The last amendment of the Company's Articles of Incorporation was enacted pursuant to a notarial deed on October 25th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2947 on December 19th, 2007.

The Meeting was opened at 11.00 a.m. by Mr. Marco HIRTH, chairman, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The Chairman appointed Ms. Gabriele HELLINGER-CLARK, professionally residing in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elected as Scrutineer Mr. Matthias KÜHN, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting declares:

I. The Meeting was convened by a notice containing the agenda to every registered shareholder by registered mail on January 17th, 2011. Notices to shareholders, containing the agenda, were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in the daily newspapers "Luxemburger Wort" and "Tageblatt" on December 27th, 2010 and on January 11th, 2011.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision relating to the merger of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities with DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities, sub fund of DWS Invest, SICAV, in accordance with Article 15 of the general section of the Sales Prospectus, effective from January 28th, 2011. As RREEF Global Real Estate Income Securities will be the only sub-fund, having remained in the SICAV at the time of the merger, the Extraordinary General Meeting will also decide on the liquidation of the Company.

The share classes of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities will be merged in the sub-fund DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities as follows:

Share class of sub-fund RREEF	Share class of sub-fund DWS Invest RREEF
Global Real Estate Income Securities	Global real Estate Securities
IC(USD)H	LDH
IQ(USD)H	E1Q
LC(SGD)H	LDH
LC(USD)H	LDH
LQ(USD)H	LDH

The detailed merger plan is available on request at the registered office of the Company and was published in the Memorial on November 23rd, 2010.

2. Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. Said attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. As appears from said attendance list, out of three hundred sixty-eight thousand eight hundred thirty-seven (368,837) outstanding shares, twenty-four thousand four hundred fifty-six (24,456) shares are duly represented at the present Meeting.

V. Given that a first extraordinary general meeting that had been scheduled for December 27th, 2010 with the same agenda did not achieve the required quorum, today's Meeting is able to decide on all the items of the agenda.

VI. The Meeting takes then unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides to merge the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities with DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities, sub fund of DWS Invest, SICAV, in accordance with Article 15 of the general section of the Sales Prospectus, effective from January 28th, 2011, and, thus, to liquidate the Company with immediate effect. The Meeting further decides that the share classes of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities are merged in the sub-fund DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities as follows:

Share class of sub-fund RREEF	Share class of sub-fund DWS Invest
Global Real Estate Income Securities	RREEF Global real Estate Securities
IC(USD)H	LDH
IQ(USD)H	E1Q
LC(SGD)H	LDH
LC(USD)H	LDH
LQ(USD)H	LDH

Nothing further being on the agenda and no one present wishes to speak, the Chairman closes the Meeting at 11.15 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German, followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: M. HIRTH, G. HELLINGER-CLARK, M. KÜHN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., le 28. Januar 2011. Relation: EAC/2011/1278. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Hinterlegung beim Handels und firmenregister in Luxemburg.

Beles, den 28 JAN. 2011.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2011017465/155.

(110020243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

CCI Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000028/13.

(100201946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Cindra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000032/13.

(100201951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Charcot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000030/9.

(100202138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Chien Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000031/9.

(100202152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 537.078.046,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011000033/13.

(100202041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

D-R Luxembourg Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011000034/13.

(100202039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

DAC Investments, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 142.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000035/13.

(100202077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

DFMN Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011000039/12.

(100202045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

DFMN Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011000040/12.

(100202048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

DFMN Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011000041/12.

(100202050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Zenta International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.468.

Le Bilan de Clôture de Liquidation au 27 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010175738/11.

(100202975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

DFMN Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 88.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011000042/12.

(100202053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Directsearch Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 83.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011000043/13.

(100201966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Temperature Controlled Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.723.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010175690/12.

(100202410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

The Duty Free and Travel Retail Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.465.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175692/9.

(100203299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

X-IT Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.
R.C.S. Luxembourg B 134.083.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175734/10.

(100202675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Co-Ver Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 116.002.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de catégorie A de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer administrateurs de catégorie A avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Emanuele GRIPPO, né le 3 septembre 1971 à Bassano Del Grappa (Italie), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de catégorie A;

- Monsieur Pietro LONGO, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de catégorie A;

Les nouveaux administrateurs de catégorie A termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer également commissaire aux comptes avec effet immédiat la société Comcolux S.à r.l., enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 58.545, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168336/31.

(100194643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Eurointervention S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.350.

—
Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour: E.P. EURO PARTNER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2010168344/22.

(100194666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Jafar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.278.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de Madame Franca Di Mario, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la Fiduciaire "Patrick Sganzerla S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96.848).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Sonja Bemtgen, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Madame Virginie Derains, née le 11 janvier 1981 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Madame Stephanie Bouju, née le 7 août 1975 à Nantes, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société "Picigiemme S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 75.133);

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168365/35.

(100194648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Non Plus Ultra A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.856.

—
*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2010
déposé au Registre de Commerce et des sociétés le 20 janvier 2010 sous le N° L100009787.05*

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 14 janvier 2010

Les démissions de Madame Carine BITTLER et Monsieur André HARPES de leur poste d'administrateur de la société sont acceptées.

La démission de la société COMPTABILUX S.A. de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NON PLUS ULTRA A.G.

MANACO S.A.

Mohammed KARA

Administrateur

Référence de publication: 2010167417/18.

(100192622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.
